



Une audience du Pape

— ET LA —

Ligue Sacerdotale de la Communion

Il y a quelques semaines, le Directeur général de cette Association était reçu en audience particulière par le Souverain Pontife.

Comme c'était la première fois que ce bonheur lui était donné depuis l'établissement de la Ligue, il ne manqua pas de rendre compte à Sa Sainteté des résultats produits par le Bref *Romanorum Pontificum* instituant cette Œuvre sacerdotale pour l'Eglise universelle.

Durant les trois années qui viennent de s'écouler, la Ligue sacerdotale pour la propagation de la communion n'a cessé de se répandre, non seulement dans les pays d'Europe, mais dans toutes les parties du monde. Beaucoup de cardinaux, d'Archevêques et d'Evêques ont donné l'exemple à leurs prêtres en se faisant eux-mêmes inscrire sur les registres de l'Association. Quelques-uns ont adressé à leur clergé des circulaires spéciales à ce sujet. Un grand nombre d'écrivains, soit dans des livres, soit dans des revues périodiques, ont recommandé l'Œuvre et signalé ses privilèges. Enfin, plus de *trente cinq*

mille prêtres s'y sont fait inscrire, en s'engageant à promouvoir la doctrine et la pratique du Décret *Sacra Tridentina Synodus*.

Tous ces détails ont été accueillis avec un intérêt visible par le Saint-Père, qui a daigné manifester la consolation que lui causent les progrès d'une Œuvre si bien faite pour imprimer un nouvel élan à la vie chrétienne.

Et comme il avait en main la brève relation qui donnait ces renseignements et se terminait par la demande d'une Bénédiction Apostolique pour tous les membres de la Ligue, le Saint-Père se mit aussitôt à tracer sur la feuille les lignes dont nous reproduisons le fac-simile. Ce sera un bonheur pour eux de penser que le Vicaire de Jésus-Christ daigne manifester la joie que lui apportent ses chers fils en se dévouant à l'apostolat de la communion fréquente, et qu'il désire les payer de retour pour cette consolation procurée à son cœur.

*Dilectis filiis gratulantes et amicos, et
sancta gratia et salutem in vobis
a domino apprecantes, Apostolicam Benedi-
ctionem precamur impertimus.*

Die 8 februarii 1910.

Pius PP. X

Après avoir écrit ces lignes chargées de transmettre à tous les membres de la Ligue la Bénédiction apostolique, le Souverain Pontife voulut ajouter une autre faveur en se faisant inscrire parmi les membres de l'Œuvre. Puis, comme nouvel encouragement pour ceux qui travaillent au développement de la Ligue et pour ceux qui font de ses statuts la règle de leur ministère auprès des âmes : — Oui, oui, dites que *le Pape a donné son nom de grand cœur !*

Que tous nos confrères, fortifiés par la Bénédiction si paternelle du Vicaire de Jésus-Christ et encouragés par son exemple, redoublent donc d'ardeur pour rapprocher les âmes de la Table sainte et pour les nourrir du Pain de vie !

Le Triduum de la Fête-Dieu.

Prechons l'Eucharistie!

La propagation de la communion quotidienne est l'objet de la plus vive sollicitude de Notre Saint-Père le Pape Pie X, et ne peut manquer d'être également favorisée par tout l'épiscopat catholique qui forme avec le Pape un seul esprit, un seul cœur et une seule âme.

Et, de fait, nous savons tous avec quel empressement et avec quelles chaleureuses recommandations, nos évêques nous ont communiqué le Décret *Sacra Tridentina Synodus*, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu du St-Père.

Nous savons qu'un bon nombre d'évêques ont pris la communion quotidienne pour thème d'une lettre pastorale.

Nous savons aussi que beaucoup d'entre eux ont recommandé à leurs prêtres de s'inscrire dans la *Ligue sacerdotale eucharistique* et ont tenu à s'y inscrire eux-mêmes (1).

Nous savons enfin avec quelle insistance ils ont, dans la visite pastorale, rappelé les bienfaits de la communion fréquente et quotidienne. Il y a même de vénérés prélats qui ont pris l'initiative de distribuer dans leurs diocèses des feuilles de propagande inculquant la communion quotidienne.

Mais ce zèle a reçu un nouvel encouragement quand a paru la lettre circulaire *Decretum de quotidiana SSmæ Eucharistiæ sumptione* (2) qui a été, sur l'ordre du Souverain Pontife, adressée à tout l'épiscopat catholique, *ut, ceptis insistentes, omnem impendant operam quo Christifideles frequentius, imo quotidie, sacram Eucharistiam*

(1) Tous Nosseigneurs les Evêques d'Espagne se sont fait inscrire dans cette Ligue et ont désigné un directeur diocésain pour recevoir les inscriptions de leurs prêtres et les envoyer au centre de l'Œuvre. (Not. de la Réd.)

(2) Lettre de la S. Cong. des Indulgences du 10 avril 1907.

sumant. Et comme il est demandé dans cette Lettre que chaque année, et dans l'octave de la Fête-Dieu si c'est possible, un Triduum solennel de prédications et de prières soit célébré pour obtenir ce résultat si désirable de la communion fréquente et quotidienne, beaucoup d'évêques ont donné ordre de célébrer ce triduum dans leur diocèse.

Toutefois, cette action de l'épiscopat ne pourra obtenir des résultats sérieux que si nous, prêtres, nous consacrons un zèle prudent mais ardent à aider une entreprise si bien faite pour restaurer les individus, les familles et la société. Si nous ne nous montrons pas les collaborateurs empressés et convaincus de nos pasteurs, le mouvement suscité par le Souverain Pontife demeurera presque inutile.

C'est donc à nous, curés, prédicateurs, confesseurs, qu'incombe le devoir d'exhorter le peuple chrétien à une pratique si pieuse et si salutaire ; et nous devons le faire fréquemment et avec beaucoup de soin — *cohortentur christianum populum ad hunc tam pium ac tam salutarem usum crebris admonitionibus multoque studio* (3) — afin de “ bannir les préjugés des adversaires, les vaines craintes d'un grand nombre et les prétextes que l'on allègue pour s'abstenir de communier ” (4) ; et nous devons le faire non seulement par des exhortations multipliées, mais aussi par une large diffusion des opuscules et des feuillets qui facilitent et recommandent la communion quotidienne. (5)

De plus, c'est à nous de préparer et de disposer les fidèles au triduum en question, leur faisant connaître la nature, la fin, l'excellence, l'importance et même la né-

(3) Décret *Sacra Tridentina Synodus*, No 6.

(4) Encyclique *Miræ caritatis* de S. S. Léon XIII.

(5) Comme il s'agit d'un triduum qui devrait être prêché partout, il sera très difficile de trouver autant de prédicateurs qu'il faudrait. Aussi Mgr l'Evêque de Bayonne, après avoir ordonné dans sa Lettre pastorale du 24 Novembre 1907 que ce triduum ait lieu chaque année dans sa cathédrale et dans toutes les paroisses de son diocèse, donne très opportunément l'avis suivant : “ Comme les missionnaires diocésains ou les prédicateurs étrangers ne sauraient suffire pour les triduels, Nous invitons MM. les Curés à s'entr'aider, à se rendre mutuellement service. ”

Nous recommandons, pour ces prédications, le *Triduum* du P. Lintelo annoncé sur la couverture du présent numéro.

cessité de cette institution: servons-nous, dans ce but, des *revues religieuses* et des *journaux catholiques*.

Ainsi ce triduum, inauguré dans l'année du Jubilé sacerdotal de Pie X, trouvera le peuple bien disposé et marquera un triomphe de la communion fréquente et quotidienne, comme le désire le Pape de l'Eucharistie et tout l'épiscopat catholique.

UN MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE.

Membre de la Ligue sacerdotale eucharistique.

Notre-Dame du T. S. Sacrement ET L'ÉPISCOPAT

Dans deux actes épiscopaux récents nous relevons les deux perles mariales suivantes :

“ Dorénavant, à la suite de la louange : *Béni soit Jésus au T. S. Sacrement de l'autel*, on ajoutera : *Béni soit Notre-Dame du Très Saint Sacrement*. J'accorde à cette prière cinquante jours d'indulgence à toutes les personnes qui la réciteront d'un cœur contrit et dévotement.”

(Mgr BRUNAUT, Evêque de Nicolet)

“ Nous mettons notre modeste travail sous la protection de la Vierge Mère que la piété populaire, approuvée par l'Eglise, nomme à si juste titre *Notre-Dame du Très Saint Sacrement*. “ Toute la gloire et toute la vertu de “ l'Eucharistie s'achèvent ”, en effet, “ et se consomment dans la chair de Marie,” dans cette chair sacrée que la bienheureuse Vierge a donnée au Fils de Dieu, “ auquel elle se trouve ainsi liée par unité de substance.” Dans l'Eucharistie, “ nous buvons le sang de “ Marie,” suivant la forte expression de Saint Pierre Damien, “ nous prenons à l'autel le même corps qu'elle “ a enfanté dans la crèche, qu'elle a tenu sur son sein, “ qu'elle a enveloppé dans les langes de son berceau, “ qu'elle a élevé avec des soins et des tendresses maternelles.”

(Mgr ARCHAMBAULT, Evêque de Joliette)

Dans son Mandement sur le Congrès.

INSTRUCTION

— SUR —

NOTRE-DAME DU C. S. SACREMENT

Dieu permet qu'à mesure qu'on étudie davantage les grandeurs de Marie on découvre mieux ses relations intimes avec tous les mystères de notre Rédemption. Cette conception plus parfaite de réalités fort anciennes s'exprime alors par un titre nouveau. Telle, par exemple, celui de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Telle encore l'appellation de Notre-Dame du Très Saint Sacrement, que Sa Sainteté Pie X a deux fois approuvée et enrichie d'indulgences. Ce titre fut décerné à Marie par le vénérable Père Eymard, fondateur des Pères du Saint Sacrement ; voulant payer à Marie sa dette de reconnaissance, et obtenir par elle le progrès de la dévotion qui lui était chère entre toutes, il engageait ses fils spirituels à l'invoquer en disant : " Notre-Dame du Très Saint Sacrement, mère et modèle des adorateurs, priez pour nous qui avons recours à vous."

La principale manifestation de Marie à notre époque eut pour théâtre la grotte de Lourdes. Plus d'une fois déjà on a fait remarquer l'union intime qui y existe entre le culte de la Vierge Immaculée et celui de l'Eucharistie. Nous établirons donc comment le titre de Notre-Dame du Très Saint Sacrement :

1. est justifié en lui-même.
2. trouve une confirmation dans les faits de Lourdes.

I. Raisons qui justifient ce titre.

1. *Marie est la mère de Jésus.* Nous croyons que le corps de Notre-Seigneur, réellement présent en l'Eucharistie, est le même corps qui a été formé du sang très pur de la Vierge Marie et nourri de sa substance. *Ave verum corpus natum de Maria Virgine !* C'est pour cela

que la liturgie de la Fête-Dieu emprunte à celle de la Nativité du Sauveur, et la Préface où est rappelée l'Incarnation du Verbe, et la louange qui termine toutes les hymnes : *Jesu, tibi sit gloria, qui natus es de Virgine !*

En disant " Notre-Dame du Saint Sacrement " nous honorons donc cette union intime entre Jésus et Marie. C'est par la chair que Marie lui a donnée, que Jésus nous a sauvés ; c'est par elle qu'il continue de nous nourrir et de sauver le monde. " La chair de Jésus est la chair de Marie, dit saint Augustin, et le Sauveur nous donne cette chair de Marie comme l'aliment de notre salut. "

2. *La vie eucharistique de Marie.* C'est avec raison qu'on vénère tous les mystères de la vie de la Mère de Dieu ; les âmes contemplatives méditent les exemples de sa vie retirée à Nazareth ; les âmes désolées honorent ses douleurs et en demandent les influences de grâce.

Or Marie a vécu plus de vingt ans après l'ascension de son divin Fils. Quelle fut alors l'occupation principale de son âme ? Quelle grâce spéciale renferme cette importante période de sa vie ?

La réponse n'est pas douteuse. Vivre de l'Eucharistie et par l'Eucharistie, tel fut, au témoignage du Saint-Esprit, le caractère distinctif de la primitive Eglise. " Ils persévéraient dans la fraction du pain (Act. II. 42). " Marie surtout persévérait dans cette quotidienne oblation du sacrifice et dans cette participation de chaque jour au corps du Christ. Mais qui dira la ferveur de ses adorations en présence du fragment de pain consacré où elle retrouvait son Fils présent sous une forme nouvelle, et, avec sa présence, la joie des temps heureux de Bethléem et de Nazareth ? Qui dira les transports de son amour quand elle avait été nourrie de l'Eucharistie ?

En disant " Notre-Dame du Saint Sacrement, " nous la saluons donc comme le parfait modèle de nos devoirs envers l'Eucharistie, et nous lui demandons de nous en acquitter moins imparfaitement. Nous offrons à Jésus les richesses d'amour et d'adoration que nous a acquises sa mère, et nous demandons à Marie d'entrer de plus en plus en participation de ses sentiments.

3. *Son rôle de Médiatrice.* Marie a été constituée par Dieu comme la dispensatrice universelle de la grâce. Comme telle, elle reçoit la disposition de l'Eucharistie, source

la plus abondante de toutes les grâces, moyen de salut le plus efficace. Dans son amour pour les âmes, elle s'applique à leur faire connaître et aimer Jésus au Très Saint Sacrement, à les amener à puiser plus largement à la source des eaux vives.

Marie ne peut sanctifier nos âmes que conformément aux lois établies par son divin Fils. Or Jésus a proclamé cette loi : "Celui qui mange ma chair aura la vie en lui, celui qui ne mange pas ma chair n'aura pas la vie en lui."

Elle voit donc que si beaucoup languissent dans la foi et dans la vie chrétienne ; si beaucoup hélas ! sont morts à la vie de la grâce, c'est faute d'avoir pris, en temps opportun et à la dose voulue, le pain de vie, l'antidote des fautes mortelles et le remède à toutes les langueurs. Comme la veuve de Naïm, mère aimante et désolée, elle pleure ses enfants morts par le péché ; elle appelle leur résurrection par le sacrement de pénitence ; "il faut prier pour les pécheurs," disait-elle à Lourdes. La vie reconquise doit ensuite être maintenue, elle doit croître ; cela ne se peut que par la communion, et voilà pourquoi elle les presse : "Venez, mangez le pain que je vous ai préparé !"

II. Lourdes et l'Eucharistie.

A. *Les faits.* Quand à travers les montagnes de la Judée, Marie s'en allait visiter sa cousine Elisabeth, c'était l'Immaculée Conception que les passants rencontraient. Jésus n'apparaissait pas... et pourtant, il était là. Marie le portait, elle allait le donner par la grâce qui devait purifier Jean-Baptiste et sanctifier Elisabeth.

Ainsi quand Marie apparaît à Lourdes, Jésus est avec elle, mais il n'est pas visible dans ses bras. C'est Lui pourtant qu'elle vient nous apporter, pour purifier les pécheurs et sanctifier les justes.

N'oublions pas que Marie est reine en ce lieu privilégié. Elle y préside à tout. Or, on voit, écrivait Léon XIII, "la dévotion des fidèles envers le très auguste Sacrement de l'autel y prendre de merveilleux accroissements ; elle s'y témoigne par de solennelles processions et par la fréquence extraordinaire des communions."

Ces grandes processions eucharistiques semblent devenues le point culminant du pèlerinage. Jésus dans l'Hos-

tie est porté en triomphe, il bénit les malades étalés à ses pieds par centaines ; des invocations vivifiées par la foi et par la confiance retentissent autour de lui comme aux jours de sa vie mortelle : "Jésus, fils de David, ayez pitié de nous... Seigneur, faites, que je voie, que je marche, que j'entende... Vous n'avez qu'un mot à dire et je serai guéri." Et ces cris sont entremêlés d'invocations à Marie : "Santé des infirmes, priez pour nous ; Consolatrice des affligés, Notre Dame de Lourdes, priez pour nous."

Et l'heureux témoin de ce spectacle se demande : mais où donc sommes-nous ici, dans un pèlerinage de Marie ou du Très Saint Sacrement ? Et il se souvient que jamais il ne faut séparer le Fils de la mère, que partout ils forment groupe, que c'est Marie qui s'est plu à amener ces foules immenses à son Jésus dans l'Eucharistie.

Ah ! mes frères, souvenons-nous que l'apparition de Marie à Lourdes n'a eu pour témoin qu'une enfant privilégiée, qu'elle ne s'est pas prolongée au-delà de quelques visites ; pour ceux qui prient en ce lieu béni elle n'est qu'un grand et touchant souvenir. Mais le Très Saint Sacrement, ce n'est pas un souvenir de Jésus-Christ, c'est Lui-même toujours vivant et présent ; ce n'est pas une chose sainte, comme l'huile de l'Extrême-Onction, comme les reliques de nos saints, c'est la personne adorable de notre Sauveur, de notre Roi, de notre Dieu ! *Tantum ergo Sacramentum veneremur cernui !*

B. *Une parole.* Marie ne se contente pas de s'effacer devant son Fils ; elle n'a pas voulu que nous puissions nous méprendre sur son intention. "Allez dire aux prêtres de faire bâtir ici une chapelle.", voilà le message qu'elle confie à Bernadette.

La grotte est son trône à elle ; elle eût pu se contenter de distribuer ses faveurs. Non ! La chapelle est le trône de Jésus, elle nous en montre le chemin.

Allez à la chapelle, elle est plus sacrée que la grotte. Là tout doit aboutir : c'est le centre de notre religion, la vie des âmes. L'art catholique donne aux ostensoirs la forme d'une cathédrale dont l'Hostie occupe le centre, ou d'un soleil dont elle est le foyer, pour nous rappeler que c'est de là que part tout le rayonnement de la vie dans l'Eglise.

Allez à la chapelle ; c'est là qu'est gardé le pain de la vie. " Marie répète trois fois à Bernadette le cri de Jonas aux Ninivites : " Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! " et lui enjoint d' " aller dire aux prêtres de faire bâtir en ces lieux une chapelle, où elle veut que l'on vienne en procession. " Et comme il n'y a pas de chapelle sans tabernacle, ni de tabernacle sans l'Eucharistie, c'est à la Communion, vrai pain de vie, que Marie convie l'humanité coupable pour la guérir. Mais une mère connaît ses enfants, et Marie n'ignore pas que pour les amener à la pénitence et de la grotte les conduire à l'Eucharistie, elle doit tout d'abord les attirer et les gagner par ses bienfaits... C'est le triomphe de Jésus par Marie ; c'est la glorification de Marie par Jésus. "

Le tabernacle, suivant le beau mot du curé d'Ars, est le *garde-manger* du bon chrétien ; Jésus y demeure avant tout pour être reçu dans nos cœurs ! C'est ainsi qu'il achève son action dans nos âmes. Les autres sacrements, comme le prouve Saint Thomas, sont institués pour l'Eucharistie ; celui-ci les perfectionne tous et rend plus active leur vertu propre.

Allez à la chapelle ; parce que là se redit le véritable enseignement de l'Eglise, la parole du Pape et la parole de Dieu. Marie, en disant son nom à Bernadette, confirmait respectueusement la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception par Pie IX ; elle aimera à ratifier le mot d'ordre donné par Pie X : Venez tous à la sainte Table ! Heureux, semble-t-elle nous dire avec Jésus même, heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la gardent. "

Conclusion. Ce n'est pas seulement à Lourdes que la table Eucharistique est dressée, mais dans toutes nos églises et chapelles !

C'est faire acte de dévotion envers Marie que de chanter ses louanges, d'orner ses autels de fleurs et de lumières, de lui offrir des actes de piété et de vertu ; mais c'est aussi faire acte de dévotion envers elle que de communier souvent et pieusement ; c'est répondre au plus cher désir de son amour pour Jésus et de son amour pour nous-mêmes. Enfants de Marie, écoutez la voix de votre mère !

Puisse notre mère du ciel nous obtenir l'intelligence et l'amour toujours croissants de la sainte communion !

La vraie portée du décret

— SUR LA —

Communion Quotidienne

(Suite)

~~~~~

Le point fondamental du décret pleinement compris et pleinement accepté, on se sent plus à l'aise pour en propager la pratique sans hésitation ni atermolement.

Ainsi l'usage s'était assez répandu de conseiller aux personnes qui fréquentent la Sainte Table de s'en abstenir chaque semaine au jour de leur confession. Si l'on veut s'en tenir simplement à la doctrine du décret, on ne voit pas de raison de maintenir, comme par principe, cette exception. Notons du reste, en passant, que, tout à recommander qu'elle soit, la confession hebdomadaire ou de quinzaine n'est pas nécessaire, et qu'il ne faut pas, à cause de son omission, suspendre ses communions : en effet, le Pape a autorisé les personnes qui ont l'habitude de communier tous les jours, ou à peu près tous les jours, à gagner les indulgences sans se confesser, tant qu'elles seront en état de grâce.

Il n'y a pas lieu non plus de réclamer quelque condition spéciale d'une catégorie de fidèles, eu égard à l'état où ils sont engagés et aux devoirs que cet état leur impose. Des théologiens ont pu, en d'autres temps, formuler à cet égard une règle plus sévère ; mais leur doctrine aujourd'hui ne paraît plus conciliable avec l'enseignement donné dans le décret.

La prévision que l'on ne persévéra pas dans la pratique de la communion quotidienne n'est pas un motif de s'en abstenir : ce serait plutôt un motif de profiter des grâces qu'elle apporte, pour augmenter, au moins à présent, le trésor de nos mérites. L'accoutumance, la diminution de ferveur sensible qui naît parfois de la fréquentation, ne doit pas non plus faire abandonner la communion. Cette inappétence apparente n'empêche pas l'âme en grâce et de droite intention de s'assimiler le pain divin *ex opere operato*.

Ce serait encore, semblé-t-il, atténuer la doctrine, que de retarder sous prétexte de transition, le régime de la communion quotidienne à des âmes capables, dès maintenant, de la recevoir en état de grâce. Je comprends fort bien qu'on devra parfois s'accommoder aux hésitations du pénitent et, pour obtenir plus, lui suggérer d'abord le moins.

Mais quand il est tout disposé à suivre de prime abord nos conseils, pourquoi le priver plus longtemps des grâces actuelles et de l'augmentation de grâce habituelle que lui apporterait la communion de tous les jours ? Il faut le préparer, dira-t-on ? Mais il est assez prêt, puisqu'on le suppose dans les deux dispositions voulues par le décret.

A plus forte raison, serait-il ouvertement contraire au décret, de vouloir régler les communions sur des normes arbitraires, par exemple, dans une communauté, sur la diversité des charges ou les distinctions de profession. Il ne serait pas non plus légitime, dans un scolasticat ou un séminaire, de prétendre proportionner le nombre des communions à la hiérarchie d'ordre. Sans nul doute, ce serait tout à fait regrettable que la pratique quodidienne ne fût pas en usage parmi les diacres ou les sous-diacres ; mais loin de l'interdire ou d'en dissuader ceux qui ne sont que minorés ou ne sont même pas tonsurés, on doit au contraire les y engager.

En somme, l'aboutissant naturel, inévitable du décret totalement exécuté, c'est que la communion quotidienne, dans les maisons de formation ecclésiastique et religieuse, devienne de pratique générale et courante.

Notre pensée, du reste, n'est pas d'insinuer que la communion quotidienne ne sera de pratique courante que parmi les personnes consacrées à Dieu. Elle est plus nécessaire encore aux chrétiens du monde ; et un grand nombre d'entre eux sont ou peuvent se mettre en état de la fréquenter, si ses faciles conditions leur sont expliquées. Il importe surtout de donner des notions très exactes aux enfants du catéchisme : inspirons-leur l'aversion la plus grande de la communion sacrilège ; mais cessons de leur dire qu'il vaut mieux ne pas communier que de communier avec tiédeur. Qu'ils sachent au contraire, qu'en dehors du péché mortel non confessé, rien ne doit leur faire appréhender de s'approcher de la source de toutes grâces. Ne nous contentons pas de la doctrine : dès leur première communion, selon la recommandation du Saint Siège, quand leur jeune cœur est encore tout ouvert aux attrait eucharistiques, propageons parmi eux les habitudes de la fréquentation quotidienne.

Des étonnements sans doute se produiront. Des fidèles, par suite d'idées erronées, se malédifieront de voir communier chaque jour ces enfants si légers et si pleins de défauts, cette grande personne assez mondaine encore, qui tombe facilement dans le péché véniel, qui ne s'est pas même complètement affranchie de fautes mortelles. Le confesseur appréciera ces jugements d'après les principes reçus en matière de scandale. Puisque le pénitent est, comme nous le supposons, dans les deux dispositions fixées par le décret, c'est le scandale des *faibles* ; et il n'est pas tenu de l'éviter au prix d'un inconvénient aussi grave que serait pour lui

la privation, surtout fréquente, de l'Eucharistie, l'abstention de son droit de communier. Du reste, la vraie doctrine est publiée depuis plusieurs années ; les fidèles en sont instruits : leur malédiction tend à devenir pharisaïque.

Je n'ai voulu pour aujourd'hui que rappeler la doctrine fondamentale du décret. Il y aurait d'utiles explications à ajouter sur l'intention qu'il prescrit, le rôle qu'il trace au confesseur. Peut-être, un de ces jours, demanderai-je aux lecteurs de les leur présenter.

J. BESSON. S. J.

---

## Indulgence pour la Neuvaine de la Fête-Dieu

---

Nous avons publié, en juin de l'année dernière, un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, enrichissant d'indulgences la Neuvaine préparatoire à la Fête-Dieu, *ad augendum provehendumque amorem et obsequium erga S. Eucharistiam*. Ces indulgences sont les suivantes :

1. Sept ans et sept quarantaines pour chacun des jours de la neuvaine ;
2. Plénière un des neuf jours au choix, ou bien le jour de la Fête-Dieu, ou bien un des jours de l'octave.

(Décret *Urbi et Orbis* du 8 mai 1907.)

---

## MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

---

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 1200 à 1500, de vouloir bien célébrer durant ce mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905.)



## SUJET D'ADORATION

### NOTRE-DAME DU C. S. SACREMENT

#### I. — Adoration.

Notre-Seigneur, fixé dans un état de gloire par sa Résurrection, devait remonter au ciel qui, seul, lui offrait un séjour en harmonie avec ses perfections et ses splendeurs. Mais il ne pouvait encore, dans des desseins particuliers, attirer près de lui sa divine Mère ; son cœur aimant saura toutefois la dédommager de l'immense privation qu'il lui impose.

O merveille ! Notre-Seigneur ne tardera pas à se retrouver et à se fixer près d'elle par son Eucharistie, créant ainsi un nouveau ciel en sa faveur.

Qui ne sait qu'aux premiers jours de l'Eglise, heureux temps de ferveur, la demeure de chaque fidèle était comme un temple dans lequel se plaisait à habiter le Dieu de l'Eucharistie, afin de fournir aux martyrs le moyen de se communier de leurs mains avant d'aller à la mort ? Il n'est donc pas difficile d'admettre que la demeure du disciple bien-aimé saint Jean, à qui Jésus avait confié sa Mère, avait aussi son sanctuaire où résidait le divin Emmanuel, et devant lequel se consumait la nuit et le jour la lampe la plus pure, la plus brillante, la seule digne de paraître devant l'Agneau immolé pour le salut du monde, je veux dire la prière, les délicieux épanchements du Cœur de Marie, durant les heures si longues et si courtes qu'elle passait, elle qui fut le Tabernacle vivant de la Divinité, en présence de cette petite prison de bois qui renfermait Celui que le ciel et la terre ne peuvent contenir...

Le Saint Sacrement de l'autel ! mais c'était la joie, le repos, la seule félicité de notre Mère durant les dernières années de son pèlerinage ici-bas. Son âme aimante se fondait, s'écoulait en présence du soleil de l'Eucharistie. Elle s'identifiait à ce Dieu qu'elle y adorait et qu'elle y aimait comme son Fils. C'est au pied du Tabernacle, c'est dans ces mystérieux entretiens avec l'U-

nique de son Cœur, que Marie puisait la force de vivre encore loin de Jésus... C'est la divine Eucharistie qui la soutenait dans ces amoureuses défaillances que lui causait l'ardeur de ses désirs ; c'est en elle surtout qu'elle puisait cette ardeur qui, rendant les flammes de sa dilection toujours plus vives, acheva de consumer son admirable vie...

Pour nous, comme pour Marie, le saint Tabernacle est le nid de nos âmes. Là repose, sous le voile de l'amour, et la nuit et le jour, notre aimable Sauveur. Sachons honorer sa présence permanente par l'assiduité de nos visites et la ferveur de nos hommages. Aimons à l'adorer pour tant d'autres qui ne l'adorent jamais. Estimons comme le plus grand honneur qui puisse être accordé à une créature sur la terre de pouvoir ainsi approcher notre Dieu et lui parler cœur à cœur.

Approchons-nous toujours avec confiance de l'autel, où notre Père des cieux tient en réserve, pour nous en faire part, les trésors de ses bénédictions et de ses grâces.

## II. — Action de grâces.

Combien grande est la reconnaissance que nous devons à la très sainte Vierge qui, après avoir reçu le Verbe divin en son sein virginal par l'Incarnation et l'avoir donné au monde, continue à nous le donner dans l'Eucharistie, puisque la chair et le sang dont le Christ Eucharistique nourrit le monde, sont toujours le sang de l'Immaculée, et la chair formée de la Vierge Marie, et nourrie de son lait...

Ainsi le proclame la sainte Eglise : "*Ave verum Corpus natum de Maria Virgine.*"

Oui, ô Marie, nous sommes heureux de le reconnaître, c'est vous qui continuez à l'Eglise le don journalier que votre divin Fils nous fait de sa chair et de son sang. Oh ! continuez votre œuvre ; donnez-nous toujours Jésus ; c'est de vous seule que nous voulons apprendre à le connaître, à l'aimer, à le servir en son divin Sacrement !

Mais quelle a été la part de Marie en ce divin Mystère ?

Si, comme l'affirment de grands théologiens, l'Eucharistie a été principalement instituée pour la très sainte Vierge, et plus particulièrement pour elle que pour le reste de l'humanité ; s'il est certain d'autre part que tout ce que Jésus a fait pour nous, il l'a fait d'une manière plus éminente pour sa Mère, il est permis de partager le sentiment soutenu par de graves auteurs, que Notre-Seigneur, après avoir, à la dernière Cène, consacré son Corps et l'avoir donné à ses Apôtres, députa saint Pierre à sa divine Mère pour la communier avec les saintes Femmes qui se trouvaient,

comme elle, dans la maison du Cénacle, tenant à ce qu'elle fut la première à participer à ce Don sublime fait à l'humanité.

Nous savons en outre, par le récit de saint Luc, que les Apôtres, après l'Ascension du Sauveur, persévéraient dans la prière et dans la fraction du pain ; or, comment ne pas en conclure que Marie participait avec eux au céleste Banquet, heureuse de recevoir en son cœur Celui qu'elle avait conçu dans ses chastes entailles ?

On peut, après cela, affirmer que la très sainte Vierge communiait tous les jours. Et qui pourrait dire l'union intime qui existait, par la sainte communion, entre le Cœur de Marie et celui de Jésus ! elle ne pouvait être dépassée que par l'union qui existe entre les Personnes divines elles-mêmes ; et, par suite, de quelles délices enivrantes n'était pas inondée l'âme de la très sainte Vierge ! C'est elle assurément qui devait éprouver, sous la forte impression de l'amour qui la consumait, les amoureuses défaillances de l'Épouse des Cantiques...

O Marie, lorsque, cédant à l'invitation ou mieux aux amoureuses instances de votre divin Fils, nous allons à la sainte communion, prêtez-nous votre Cœur si pur et si brûlant d'amour pour que nous puissions avoir l'assurance de lui plaire, pleinement convaincus que la pureté sera toujours la règle des saintes joies de l'âme. Daignez nous aider à sevrer nos cœurs de tout ce qui est terrestre et humain, pour qu'ils soient ainsi en état de goûter les vraies joies de l'autel.

Que Jésus au Très Saint Sacrement soit pour nous ce qu'il a été toujours pour vous sur la terre, l'objet prédominant et constant de notre amour !

### III. — Réparation.

Notre-Seigneur, dit le pieux M. Olier, confia sa Mère à saint Jean, afin de fournir au disciple bien-aimé le moyen de satisfaire aux désirs ardents du Cœur de Marie pour l'établissement de l'Église, et pour la consoler de son absence, en lui procurant chaque jour le bonheur de la sainte communion, par les sacrés Mystères que l'Apôtre célébrait devant elle et pour elle.

Il fallait un homme pur comme un ange, et supérieur aux anges par l'office de sacrificateur de Jésus-Christ, pour remplacer, auprès de Marie, Joseph, le gardien de sa virginité. Saint Jean, vierge et prêtre tout ensemble, mérita de fixer le choix du Sauveur, afin qu'il offrît sur l'autel la continuation du sacrifice de la croix selon les intentions de la bienheureuse Vierge.

Oh ! que j'aime à me représenter cette scène plus digne du ciel que de la terre ! Saint Jean, l'Apôtre de la dilection, offrant chaque jour le saint sacrifice de la Messe, et Marie assistant tous les



jours à cette Oblation sainte ! c'est-à-dire, continuant au pied de l'autel le sublime sacerdoce qu'elle avait commencé au pied de la croix ! Offrant tous les jours son divin Fils pour honorer les perfections divines, pour acquitter envers Dieu le tribut de reconnaissance de l'humanité tout entière, pour attirer sur l'Eglise naissante les bénédictions du ciel ! Marie, consentant de nouveau tous les jours à l'effusion du Sang de Jésus, pour la rémission des péchés, et invoquant elle-même en faveur du pécheur l'application des mérites de ce Sang précieux !

Réjouissons-nous, chrétiens fidèles, nous n'avons rien à envier à Marie sous ce rapport. Chaque jour, en effet, au saint sacrifice de la Messe, se renouvelle le sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ. L'autel est un nouveau Calvaire, où chaque jour la Victime sainte s'offre encore à la justice de son Père, en expiation de nos crimes, d'une manière non moins réelle que sur l'autel de la croix, quoique sous une forme purement mystique et spirituelle.

Pensée délicieuse, qui fait tressaillir l'âme chrétienne ! A chaque heure, à chaque moment du jour et de la nuit, partout où se trouve une pierre pour servir d'autel, Jésus-Hostie s'immole entre les mains du prêtre, et cet oracle du prophète est accompli : " De l'aurore au couchant, une Hostie pure est offerte au Seigneur."

Et pourtant, ce mystère ineffable n'est pas apprécié ! Combien de chrétiens qui ne viennent jamais ou presque jamais offrir leurs hommages et leurs prières à ce Jésus qui, à chaque instant, donne sa vie pour eux ! Et parmi ceux qui y assistent, combien qui ne viennent qu'avec un cœur froid et blasé, sans respect, sans piété, avec des marques d'impatience, d'ennui, d'irréligion même ! Ceux-là même qui font profession de foi et de piété, avec quelle dissipation d'esprit et quelle froideur n'assistent-ils pas à ce redoutable mystère, en présence duquel les anges, témoins muets et invisibles, ne savent que trembler !

O Marie, que nous avons peu profité jusqu'à ce jour de cette grâce insigne ! Daignez nous apprendre, ô divine Mère, que la vraie disposition pour assister dignement et avec fruit au saint Sacrifice est de compatir à la divine Victime, de nous offrir avec elle et d'y communier !

#### IV. — Prière.

Notre-Dame du Très Saint Sacrement, priez pour nous !

Il nous a été donné, ô Marie de voir solennellement approuvée par le Souverain Pontife Pie X cette invocation sortie un jour du cœur embrasé du serviteur de Dieu, Pierre-Julien Eymard.

Ce titre, si glorieux pour vous et si cher à nos cœurs, devait tout naturellement venir s'ajouter à tant d'autres que l'Eglise vous décerne, " car, ô Vierge bénie, après nous avoir donné Jésus en

l'Incarnation, comme principe de la grâce, en sa passion, comme le prix de la grâce, vous continuez à nous le donner dans l'Eucharistie, comme l'application de la grâce."

Il sera doux à nos cœurs de pouvoir désormais vous invoquer sous cet aimable titre...

A vous maintenant, ô Marie, de glorifier ce titre, en nous donnant l'intelligence du Mystère eucharistique.

Faites comprendre aux chrétiens de nos jours que la communion est le grand moyen de salut inventé par l'amour de votre divin Fils ; qu'il s'agit même ici d'une question de vie ou de mort, car il a dit : " Si quelqu'un mange de ce Pain, il vivra ; mais quiconque ne le mange pas, mourra."

Eclaircissez ces pauvres aveugles qui exigent pour la communion des dispositions que seule la communion peut donner. Qu'ils sachent bien, c'est encore l'enseignement du Maître, que ceux qui sont en parfaite santé ne sont pas seuls à avoir droit à la nourriture ; les faibles, les infirmes, les convalescents y ont droit aussi ; et ils en ont d'ailleurs un besoin d'autant plus grand, que cette nourriture leur sert de remède.

La lumière est désormais complète sur cette importante question car le Chef de l'Eglise, le Souverain Pontife Pie X, vient de nous déclarer, dans les termes les plus formels, que la réception quotidienne de l'Eucharistie " est le remède quotidien de nos faiblesses quotidiennes, la nourriture quotidienne de l'âme, le contre-poison de nos péchés véniels quotidiens " et non pas une récompense de la sainteté acquise, une sorte de couronnement accordé à l'exercice de vertus exceptionnelles.

### PRIERE A N.-D. DU T. S. SACREMENT

*O Vierge Marie, Notre-Dame du Très Saint-Sacrement, qui êtes la gloire du peuple chrétien, la joie de l'Eglise et le salut du monde, priez pour nous et réveillez dans tous les fidèles la dévotion envers la Très Sainte Eucharistie, afin qu'ils se rendent dignes de communier tous les jours, Ainsi soit-il.*

Sa Sainteté Pie X accorde une indulgence de 300 jours, applicable aux défunts, à tous les fidèles, chaque fois que contrits de cœur et dévotement, ils réciteront la prière ci-dessus.

*" Notre Dame du Très Saint Sacrement, priez pour nous."*

*(300 jours d'indulgence chaque fois, récitée devant le T. S. Sacrement exposé.)*

# LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE ET L'ÉPISCOPAT

---

CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD

Nous donnons ici quelques Extraits d'une très belle Lettre adressée dernièrement à son clergé par Monseigneur Emaré ; à cause de l'étendue de ce document, nous ne pouvons le publier en entier.

Mes Chers Collaborateurs,

Le Congrès Eucharistique International qui aura lieu à Montréal au mois de septembre prochain promet d'être un événement mémorable entre tous ceux dont se compose l'histoire religieuse de notre pays.

Tout concours en effet à lui donner une importance exceptionnelle. Ce qui en fait l'objet, c'est le mystère le plus auguste de notre sainte religion, la divine Eucharistie, Jésus-Christ véritablement et réellement présent sous les saintes espèces, par la vertu des paroles sacerdotales. A ce sacrement s'adressera l'acte collectif de la foi et de l'amour des fidèles du monde entier, représentés dans notre métropole par les milliers de visiteurs qui seront venus se joindre aux catholiques du Canada. Spectacle inoubliable, bien fait pour raviver dans les âmes la piété et l'attachement sincère à notre sainte Eglise, laquelle seule peut en offrir de semblables.

Le Congrès lui-même, par tous les détails de son organisation, devra tendre à donner au culte eucharistique un déploiement et une splendeur dont toute la gloire s'adressera à Notre-Seigneur et à lui seul ; il servira sans doute, et d'une manière très efficace, à faire rendre à la sainte Eucharistie des hommages plus constants, qui répondent mieux aux désirs et aux intentions de Jésus lui-même, et qui satisfassent davantage à nos propres besoins. On connaîtra mieux, on aimera plus ardemment, on visitera plus souvent, on recevra avec plus de fidélité et de dévotion Jésus eucharistique. C'est bien là le but du Congrès, c'est là le fruit direct que nous devons en espérer.

Monseigneur termine sa Lettre par ces observations éminemment pratiques qui s'adressent aux prêtres :

Je ne veux pas terminer cette causerie sans vous dire un mot de votre participation au prochain Congrès Eucharistique. Sans aucun doute vous avez tous le désir d'y assister, et ce désir est trop légitime pour que je puisse y trouver objection ou y mettre obstacle. Bien au contraire, je suis disposé à vous faciliter la chose dans toute la mesure du possible et je vous donnerai l'autorisation de vous absenter, tout comme lorsqu'il s'agit de vous rendre à Valleyfield pour la retraite pastorale. Il vous appartiendra de voir à ce que rien ne souffre par le fait de votre absence. Le dimanche, jour de la clôture du Congrès, je permettrai que l'on dise une messe basse, et je dispenserai de l'instruction et des vêpres, si l'on ne peut autrement se rendre à Montréal à l'heure voulue. Un Congrès Eucharistique est, par là même, un Congrès du sacerdoce; l'Eucharistie et le sacerdoce existent l'un pour l'autre et ont été créés au même moment par Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Prêtre souverain qui s'est fait Eucharistie. Donc les prêtres sont au premier chef à leur place dans un Congrès Eucharistique. Ceci va de soi.

Mais notre participation au Congrès doit elle-même être de toute façon sacerdotale ; et c'est le grand point. Il ne s'agit pas d'autre chose que d'apporter l'appoint de notre dignité, de notre piété, et de nos fonctions elles-mêmes, et celui surtout de notre dévotion au Très-Saint-Sacrement, pour aider à rendre à Jésus-Hostie plus de gloire et plus d'adoration, d'amour et de réparation. Et durant le Congrès, nous surtout les prêtres, nous ne devons pas perdre de vue cet objet, unique en somme, du Congrès Eucharistique. Et alors, vous vous assurerez une hospitalité ecclésiastique ou religieuse, en tout cas absolument conforme à votre caractère de prêtre, et vous ferez en sorte d'éviter, même pour vos repas, les endroits trop profanes où l'on serait peu édifiés, peut-être surpris de vous voir.

En second lieu, et ceci me paraît encore plus important, il faudra que vous puissiez chaque jour sans difficulté, célébrer la sainte messe. Ne serait-il pas étrange qu'un Congrès Eucharistique, un Congrès du sacerdoce, ait pour conséquence de vous priver du bonheur, de priver l'Eglise et les âmes des bienfaits spirituels, de priver même Notre-Seigneur de la gloire et des hommages qui sont le fruit du divin Sacrifice ? “ *Quando sacerdos devote celebrat, Deum honorat, angelos lætificat, Ecclesiam ædificat, vivos adjuvat, defunctis requiem præstat, et sese omnium bonorum participem efficit.* ” (Imit. Lib. IV. 3.)

En ce cas il vaudrait mieux rester chez soi, ou au moins revenir chaque soir pour ne pas manquer de dire la messe. En vous y prenant d'avance, il vous sera facile de vous assurer l'usage d'un autel, à heure fixe, dans une église ou un oratoire quelconque.

Le programme du Congrès comprend des cérémonies dont les unes sont destinées patriculièrement aux prêtres. Sans parler des messes solennelles qui seront chantées dans plusieurs églises et où vous aurez facilement votre place au chœur, il y aura des heures d'adoration sacerdotale dans la chapelle des Pères du Très Saint-Sacrement. Vous ne manquerez pas d'aller de préférence à ces réunions destinées, non seulement à réchauffer votre piété, mais encore à faire offrir très spécialement à Notre-Seigneur, durant ces jours de bénédiction eucharistique, l'acte de foi et d'amour qu'il a le droit d'attendre et de recevoir éminemment du cœur de ses prêtres. Quelle prédication et quel exemple que ce spectacle de centaines de prêtres groupés aux pieds de Jésus, comme autrefois les Apôtres dans le Cénacle, et prêtant l'oreille aux paroles divines : "*Vos autem dixi amicos.*" (Jean, XV. 15) "*Hoc facite in meam commemorationem.*" (Luc XXII. 19)

De même pour les séances d'étude, il sera impossible de les suivre toutes et il y aura à faire un choix. Mais puisqu'on a eu l'attention d'en organiser quelques-unes pour les prêtres, il faudra surtout s'y rendre, tâcher de tirer le plus de profit, pour nous-mêmes et pour notre ministère, des rapports et des travaux dont vous entendrez la lecture.

Des manifestations publiques, je signale plus particulièrement la procession du dimanche. Je verrai s'il y a moyen d'organiser une délégation diocésaine. Je l'espère. En attendant je tiens à vous dire ceci : Les prêtres qui veulent y assister doivent le faire, non en curieux, pas même en spectateurs recueillis, mais en marchant dans les rangs avec le surplis. Je ne vois aucune raison qui puisse autoriser à agir autrement. La procession n'est pas, elle ne doit pas être pour nous un spectacle ; c'est une cérémonie, très belle, très grandiose, mais essentiellement religieuse comme celles qui se font dans nos églises, et pour les offices religieux, le prêtre doit être à sa place — dans le sanctuaire et avec l'insigne de sa grande dignité. Des soutanes dans la foule qu'on traverse en portant le Très Saint-Sacrement, non, ce ne serait pas édifiant, et vous ne voudrez pas le faire.

Des jeunes gens, encore des jeunes gens, des hommes, beaucoup d'hommes et de toutes les classes, puis des prêtres très nombreux, des évêques, des cardinaux, tous en procession, sans tenir compte de la foule qui regarde, de la longueur de la route ou de la fatigue de la marche, voilà vraiment une procession du Très Saint-Sacrement, et c'est ainsi que nous y prendrons part. C'est bien alors que nous pourrions nous appliquer ces paroles de l'Apôtre : "*Spectaculum facti sumus mundo, et angelis et hominibus.*" (I Cor. IV. 9)

## LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR JOSEPH-ALFRED ARCHAMBEAULT

Nous donnons ici les premières pages du document que Mgr l'Evêque de Joliette consacre au St Sacrement, au sujet du Congrès. — Ce document, très considérable, est un vrai traité sur l'Eucharistie.

Nos Très Chers Frères,

Le culte eucharistique a pris, en ces dernières années, les proportions d'une marche triomphale. Jésus-Hostie règne véritablement sur les âmes. Son empire s'étend du Levant au Couchant ; en tout lieu est offerte l'oblation pure, agréable à Dieu, salutaire aux hommes. La communion fréquente n'est plus le privilège des cœurs consacrés à Dieu par les vœux de religion, ou dévorés des saints désirs de la perfection chrétienne. Répondant à l'appel de notre auguste et pieux pontife Pie X, des milliers et des milliers de fidèles encore imparfaits, encore aux prises avec les séductions du monde et les entraînements des sens, encore en lutte avec leurs propres faiblesses, s'approchent, chaque jour, de la table sainte, lui demandent la nourriture dont ils ont besoin pour ne pas défaillir, pour sortir de la lice avec la palme d'une victoire définitive.

Nos églises ouvrent larges leurs portes à une multitude de catholiques empressés d'offrir, tous les soirs, au bon Maître, l'hommage de leur adoration et de leur piété, de passer à ses pieds quelques instants de calme et de recueillement, d'épancher dans le sien leur cœur dilaté par la joie ou resserré par l'épreuve, de solliciter avant le repos de la nuit, ses bénédictions et ses grâces.

Des Confréries nombreuses se sont fondées partout dans le but de servir le divin prisonnier de nos tabernacles, d'oraer ses autels, de rendre son culte plus universel et plus intense.

Enfin, Notre-Seigneur a franchi le seuil de nos temples ; les murs en étaient trop étroits pour son cœur aimant et prodigue. Grâce à de puissantes organisations, suscitées par une foi ardente et un zèle inlassable, le Très Saint Sacrement, depuis plus d'un quart de siècle, est, chaque année, promené en triomphe dans les rues des grandes cités du monde chrétien. Il a reçu partout, à Jérusalem, la Ville Sainte encore au pouvoir des Turcs, et à Londres, vieille citadelle de la réforme protestante, aussi bien qu'à Rome, centre et foyer de la vie catholique, les acclamations enthousiastes des foules subjuguées par les attraits, pleins de douceur et de charme, du Christ Jésus.

Ce sublime Credo au dogme de la présence réelle, ce cri d'amour qui s'élève ardent de toutes les poitrines des enfants de l'Eglise vers le Dieu de l'Eucharistie sont, sans doute, la compensation due à Jésus Hostie pour les injures et les blasphèmes des impies, les sarcasmes des incrédules, les lâches abandons des apostats, les froideurs des indifférents et des tièdes ; mais ne sont-ils pas aussi dans les desseins de Dieu, la réponse spontanée des catholiques aux tentatives audacieuses et aux espoirs insensés des modernistes que Notre Très Saint Père le Pape Pie X frappait naguère des anathèmes de l'Eglise ? Les modernistes, en effet, entraînés en dehors des voies de la vérité par l'esprit d'orgueil et par le désir de concilier nos dogmes immuables avec les exigences d'une fausse science, ont cherché à défigurer les traits de la divine physionomie du Christ Rédempteur ; il se sont attaqués à sa personne, à sa doctrine, à ses sacrements, à son Eglise ; ils ont voulu en particulier le chasser de l'Eucharistie : refusant de prendre au sens historique tout ce que S. Paul rapporte de son institution, nous représentant la Cène, comme une simple évolution du besoin de croire que l'homme religieux éprouve instinctivement et sous une poussée irrésistible ; la doctrine sur la mort expiatoire du Christ, comme venant de Saint Paul et non de l'Evangile ; le sacerdoce, comme le résultat naturel de l'habitude de présider la Cène. Aveuglés sur le véritable état des esprits religieux, les modernistes avaient espéré séduire les âmes simples, ébranler leur foi, les amener à renier les croyances et les traditions séculaires de l'Eglise. Leur tentative a été stérile, humiliante leur défaite. Le monde catholique s'est soulevé d'indignation contre un tel enseignement ; il l'a flétri dans un mouvement d'universelle réprobation. Alors que déjà les noms de la plupart des chefs modernistes sont tombés dans l'oubli ou dans le silence, la barque de l'Eglise, un moment ballotée par la tempête, a repris sa marche pleine de calme et de sérénité, et plus que jamais Jésus-Christ est adoré ; plus que jamais la blanche hostie courbe les fronts et captive les cœurs.

La ville de Montréal, nos très chers frères, la ville de Marie, la ville aux traditions eucharistiques, sera témoin, en septembre prochain, de l'une de ces victoires éclatantes du Dieu de l'Eucharistie sur ses ennemis et sur ses détracteurs. Le 21<sup>e</sup> congrès eucharistique international y tiendra ses solennelles assises sous la présidence d'un légat du Pape, membre du Sacré Collège des cardinaux. Près de cent évêques, des milliers de prêtres et de religieux, des catholiques sans nombre, appartenant à toutes les classes sociales, prendront part à cette manifestation mondiale. L'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Italie, la Belgique et les deux Amériques y enverront des représentants. Le programme des fêtes vous est connu : il comporte de touchantes

cérémonies religieuses dans toutes les églises de Montréal, des heures d'adoration diurne et nocturne, des réunions d'études ayant pour objet le culte eucharistique et les œuvres multiples qui s'y rattachent ; des démonstrations extérieures grandioses en l'honneur du Sacrement ineffable institué par Jésus-Christ, comme un suprême témoignage de son amour pour les hommes ses frères.

Après Dieu, le Nouveau Monde devra donc à notre vénéré métropolitain, Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési, l'insigne honneur d'être, pour la première fois depuis que Christophe Colomb le consacra, il y plus de cinq siècles, au Christ Sauveur, le théâtre béni de l'un de ces congrès eucharistiques internationaux " qui, un peu partout, dans le Vieux Monde, ont jeté tant " d'éclat et surtout fait tant de bien."

Nous avons cru, nos très chers frères, que l'occasion était favorable de vous rappeler la *doctrine catholique* concernant l'Eucharistie ; de mettre en relief *l'influence* bienfaisante de l'Eucharistie sur la famille, sur la société chrétienne, sur la vie de l'Eglise ; de vous dire enfin en quoi consiste le *culte eucharistique* ; ce qu'il exige de nous, quelles en sont les principales manifestations privées et publiques....

## LE SOIN DES SAGRISTIES

La dévotion à la sainte Eucharistie est, de droit, et doit être aussi de fait la grande dévotion du chrétien ; c'est ce que les saints et les hommes de foi ont proclamé dans tous les siècles.

Les Congrès eucharistiques rendent cette vérité plus évidente que jamais ; par la voix du Vicaire de Jésus-Christ, par toutes les voix de l'Episcopat, ils crient à tous les peuples : A Jésus-Hostie ! Mais pour que ces voix soient entendues de tous les fidèles, pour que les enseignements des Congrès éclairent les esprits et émeuvent les cœurs, un homme est nécessaire ; le prêtre, et surtout le curé. Sans le curé, on fera peu de chose dans les paroisses. Le curé doit être l'intermédiaire entre les membres des Congrès et ses paroissiens. C'est lui qui doit leur faire connaître, leur expliquer les décisions prises, et embraser les cœurs d'amour pour l'Eucharistie. Il faut donc que son cœur à lui soit un foyer d'amour ; on ne donne pas ce qu'on n'a pas. Or, disait un jour un prêtre belge dans une assemblée d'ecclésiastiques, un signe auquel on peut reconnaître si un curé a ou n'a pas ce zèle, cette



ardeur, cet amour pour l'Eucharistie, un signe qui ne trompe pas, c'est l'état de sa sacristie et de son église.

La sacristie fait partie de l'église ; elle renferme tout ce qu'il y a de plus précieux au monde après le corps sacré de Jésus Christ : les vases sacrés, les linges sacrés, les ornements sacrés, toutes choses qui servent au plus auguste de nos mystères.

## I

Ne devrait-on pas établir en principe :

1. Que tout ce qui, de près ou de loin, touche au Saint Sacrement de l'autel est digne de tous nos respects, de tous nos soins. Or, on peut dire que presque tous les objets qui sont habituellement dans les sacristies, rentrent dans cette catégorie.

2. Qu'il n'y a rien de trop beau, de trop précieux pour l'entretien et la conservation de ces objets. Qu'on vous conseille pour cela l'or et l'argent, vous pourrez alléguer dix motifs légitimes pour ne pas les employer : c'est trop cher, direz-vous surtout, mes moyens ne me le permettent pas ; mais qui oserait dire qu'en soi c'est trop précieux ? C'est pour Lui.

Descendez donc tous les degrés de la richesse et du luxe, mais arrêtez-vous là, où votre conscience et votre cœur de prêtre vous diront : Voilà ce que je peux et que par conséquent je dois faire. Même si vous deviez descendre jusqu'où doivent descendre quelques rares prêtres, qui n'ont que le strict nécessaire pour l'exercice du culte, il est néanmoins deux joyaux magnifiques qui sont à la portée du plus pauvre : l'ordre et la propreté.

Où, si tous les visiteurs de votre sacristie doivent se dire en partant : Ce curé est bien pauvre, mais comme tout est en ordre, comme tout est éclatant de propreté ! Dieu et la conscience chrétienne seront satisfaits.

La sainte Vierge, qui logeait l'Enfant Jésus, n'avait que ces deux joyaux.

Quelle idée nous donnent ici les dames du monde ! Quel ordre, quelle propreté, quel luxe pour les objets de leur toilette ! Leurs bijoux sont dans des boîtes splendides, sur des coussinets de soie et de damas. Et tout cela ne sert qu'à nourrir leur vanité ! Et les linges sacrés, les vases sacrés ?

3. Que le bel ordre, la propreté et la richesse dans les sacristies sont de nature à contribuer beaucoup au sentiment intérieur de dévotion et des prêtres et de tous ceux qui entrent

dans ces sacristies. On dit parfois qu'on s'habitue à tout cela ; cela n'est pas : Voici douze ans, disait un jour un prêtre, que je jouis de la beauté de ma sacristie et de tout ce qu'elle renferme, et j'en suis aujourd'hui tout aussi impressionné qu'au premier jour.

Ici, je le sais, les raisonnements ne produisent pas grand effet, il faut l'expérience, il faut avoir éprouvé ce qu'éprouve un curé qui a rendu sa sacristie aussi belle que possible, quand, en quelque sorte en contemplation devant son œuvre, il se dit avec joie et émotion : Tout cela pour mon bon Maître ; tout cela pour honorer le plus auguste de nos mystères.

## II

Le prêtre qui laisse sa sacristie dans le désordre et la malpropreté n'a pas une vraie, une profonde dévotion envers l'Eucharistie.

Ici se présente un prétexte : beaucoup de curés, qui ont la meilleure volonté du monde, disent que l'ordre et la propreté dans les sacristies sont impossibles avec des sacristains tels qu'ils en ont trop souvent. Cela est en partie vrai, si le curé ne s'en occupe pas du tout. Il y a quelques années, je visitais la sacristie d'un curé d'une petite ville ; elle était vraiment belle : tout y était d'une exquisite propreté. Mais aussi le curé s'en occupait ; jamais, par exemple, le sacristain ne touchait ni aux vases sacrés ni aux linges sacrés. Le curé prenait lui-même son calice, son corporal, son purificateur et remettait tout en place après la messe ; cela ne lui prenait pas deux minutes. Comme ce curé aimait sa sacristie, elle était sa joie, sa gloire.

Connaît-il cette joie le prêtre, si sa sacristie est malpropre et en désordre, si les vases sacrés, les linges sacrés sont traités comme des objets ordinaires ? Le corporal surtout, ce linge sacré par excellence ! Avant qu'il ait servi, il devrait déjà être traité avec respect, par cela seul qu'il doit, à l'autel servir de reposoir au corps sacré de Jésus-Christ ; quel respect ne mérite-t-il pas pendant tout le temps qu'il est employé ? Un prêtre pieux me disait un jour qu'étant allé dans une église (qu'il ne nomma pas) pour y dire la sainte Messe, arrivé à l'autel et déployant le corporal, il resta pendant deux minutes hésitant s'il célébrerait ou non le saint sacrifice avec ce chiffon ! Et dans des sacristies pareilles, que fait-on du corporal quand il a servi pendant deux mois ? On le jette sur un tas de linges,

sans se douter que peut-être il contient encore des parcelles de la sainte Hostie. Supposons même que cela ne soit pas ; le corps sacré de Jésus-Christ y ayant reposé tous les jours pendant une partie de la sainte Messe, ne devrait-on pas, en quelque sorte, le vénérer ? Quelle inconséquence ! On respecte, on vénère une image qui a touché à la relique d'un saint, on la porte à ses lèvres, et on ne respecte pas le corporal qui a touché au corps de Jésus-Christ. Et si on traite de la sorte le corporal, comment traitera-t-on le reste ?

## III

Comment remédier à tout cela ?

Par l'exemple et spécialement par celui des prêtres que leur âge, leur position dans chaque canton, entourent d'une grande considération ; ceux-ci, par-dessus tous les autres, devraient avoir des sacristies magnifiques, dignes d'être montrées comme des modèles. Cette vue ferait impression et provoquerait l'imitation. Un grand nombre de prêtres ne font pas mieux parce qu'ils n'ont pas d'idées sous ce rapport. Une fois l'élan donné, ne pourrait-on pas espérer qu'il s'opérerait, dans la plupart des sacristies, un grand changement contribuant à la glorification de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Saint-Sacrement, au bonheur de ses ministres et à l'édification des fidèles ? L'ordre, la propreté et la beauté de la sacristie et de tout ce quelle renferme, tiendraient le prêtre perpétuellement attentif au divin objet de tant de soins et le lui feraient aimer davantage. Le peuple, de son côté, s'apercevrait bien vite de ce changement, et verrait ses conséquences à l'autel durant les services divins, et il en serait vivement impressionné ; il ne pourrait en être autrement, l'expérience le prouve.

Bien-aimé confrère, le vœu contenu dans ces pages n'est pas seulement le vœu d'un prêtre isolé, c'est celui de tous les prêtres animés d'une foi vive en la présence réelle, par conséquent le vôtre. Dites donc avec moi : Puisse-t-il ne pas y avoir un seul prêtre dans notre diocèse qui ne comprenne que l'œuvre des sacristies est une grande et sainte œuvre !

Ce que nous disons ici des sacristies, s'applique à plus forte raison, aux églises, à leur décence, à leur beauté.

Mettons-nous donc à l'œuvre ; rien ne doit nous arrêter : il s'agit de notre bon et divin Maître, il s'agit de l'Eucharistie, il s'agit de ce qu'il y a de plus grand, de plus auguste au monde.

## QUESTIONS LITURGIQUES

### MESSES VOTIVES DE LA SAINTE VIERGE

Il est de règle que, pour les messes votives de la Sainte Vierge, on ne puisse se servir que des cinq messes de *Beata*, suivant le temps de l'année. Les messes propres des diverses fêtes, Assomption, etc., ne peuvent être prises comme votives que dans l'octave de ces fêtes, et alors on les dit *more votivo*, avec *Gloria* et *Credo*. Toutefois, il y avait exception pour les deux messes de l'Immaculée Conception et des Sept Douleurs ; le missel indique la manière de les célébrer, suivant les divers temps de l'année. A l'avenir, il y aura une troisième exception. Par une réponse en date du 25 juin 1909, la Sacrée Congrégation des Rites autorise l'emploi comme votive, de la messe *Vidi Civitatem*, de l'apparition de la Vierge Immaculée à Lourdes. De plein droit, sans Indult particulier, les prêtres qui le désireront, pourront donc, dans l'Eglise universelle, la célébrer à leur gré à n'importe quelle époque de l'année, en observant les rubriques.

Les "*Acta apostolicae sedis*" ont annoncé cette décision de la Sacrée Congrégation des Rites, dans leur fascicule du 15 juillet 1909.

### LA MESSE DE LA BSE JEANNE D'ARC

La fête de Jeanne d'Arc, concédée à la France, est fixée au sixième dimanche après Pâques. Nos lecteurs aimeront trouver ici les Oraisons si belles de la messe de cette fête. On remarquera le caractère éminemment eucharistique qu'elles respirent.

#### Oratio

*Deus, qui Beatam Joannam Virginem ad fidem et patriam tuendam suscitasti : da, quæsumus, ejus intercessione ; ut Ecclesia tua, hostium superatis insidiis, perpetua pace fruatur. Per Dominum.*

#### Secreta

*Hæc Hostia salutaris, Domine, illam nobis conferat fortitudinem, qua Beata Joanna ad inimicos repellendos, belli pericula subire non dubitavit. Per Dominum.*

#### Postcommunio

*Refectos pane cælesti, qui toties Beatam Joannam aluit ad victoriam : præsta quæsumus, Domine ; ut hoc salutis alimentum de inimicis nostris victores efficiat. Per Dominum.*

## À travers les Idées et les Faits.

### A PROPOS

#### D'ENCYCLOPÉDIES ET DE DICTIONNAIRES

La *Revue Augustinienne* (15 août 1909) proteste contre l' " argument d'autorité " que certains prétendent tirer des opinions formulées dans les grands Dictionnaires de théologie ou de liturgie ou d'apologétique ou d'histoire, etc., qui se publient de divers côtés. Il n'y a, en effet, aucun argument spécial à tirer de là : l'opinion enseignée dans tel Dictionnaire a tout juste l'autorité de l'homme qui a signé l'article en question. Parce que l'auteur de tel article sur la grâce est moliniste, l'insertion de son opinion dans les " grands Dictionnaires " n'ajoute pas le plus léger poids à l'autorité de la thèse moliniste. Cela est clair ; mais comme certains ont exploité cette attitude des Dictionnaires pour jeter de la poudre aux yeux de leurs lecteurs, la *Revue Aug.* a pensé devoir protester :

" Au surplus, peut-être en est-il qui regrettent sincèrement que tel maître d'une autre école n'ait pas rédigé tel article d'une encyclopédie, d'un dictionnaire. Qui ne souhaiterait, par exemple, un exposé plus impartial, plus objectif des questions dans le *Dictionnaire de théologie* de Vacant-Mangenot, où trop souvent la thèse de l'auteur embrasse trente et quarante colonnes, n'en laissant pas même une entière à la thèse adverse ? Les dictionnaires et encyclopédies sont œuvre de science sereine, objective, impartiale. Nous ne leur demandons pas ce que pense tel auteur, mais bien ce qu'ont dit les auteurs sur les questions qui nous intéressent. Et ce n'est pas pour avoir été soutenue et affirmée dans le *Dictionnaire de théologie* de Vacant-Mangenot, ou dans la *Catholic Encyclopedia* de New York, que la doctrine du R. P. Poulain pourra sembler plus traditionnelle ni que ces encyclopédies en auront plus de valeur. "

— C'est en effet, à propos du P. Poulain et de sa théorie mystique que la *Revue Aug.* proteste contre cet abus de l'argument d'autorité.

— Nous souscrivons pleinement à ces appréciations de la *Revue Augustinienne*, et de l'*Ami du Clergé* (1910, no 8, p. 169) et nous relevons pour notre part, à leur appui, les deux faits suivants.

Dans le fascicule où le *Dictionnaire de théologie* traite de la *Communión*, après avoir résumé toute la polémique qui précéda, sur ce sujet, le Décret de Pie X, Déc. 1905, l'auteur de l'article cite tout au long les auteurs qui, comme le P. Godts, soutinrent l'opi-

nion erronée, et n'indique même pas des auteurs qui, comme le P. Couet, S.S.S., furent au premier rang des défenseurs de la doctrine de l'Eglise.

De même, nos lecteurs connaissent cette *Catholic Encyclopedia* qui s'édite à New-York, à grands renforts de réclame. — Or nous devons signaler la partialité et le manque de compétence qui préside à la rédaction de certains articles dans cette publication. C'est ainsi que le même article *Communion* est traité dans cette Encyclopédie dans un sens rigoriste qui n'a plus d'excuse après le Décret de Pie X. Nous savons même de source certaine que des observations et des corrections furent présentées, en temps voulu, pour faire modifier, avant l'impression, l'article susdit dans un sens plus conforme aux directions pontificales ; mais de ces remarques il ne fut nullement tenu compte.

Voilà, pris au hasard parmi cent autres, un cas palpable qui prouve bien que, selon la remarque des deux revues citées plus haut, on ne saurait avoir une confiance absolue aux *Dictionnaires* ou *Encyclopédies* catholiques, ni les citer comme des autorités, car les articles n'y ont que tout juste la valeur et la compétence des auteurs qui les ont écrits, parfois un peu à la légère. E. G.

#### FRUITS DU CONGRÈS DE COLOGNE

Le *Moniteur ecclésiastique*, pour l'archidiocèse de Cologne, publie une lettre pastorale du cardinal-archevêque, Mgr Fischer. Son Eminence rappelle à son peuple la joie profonde que lui a laissée le congrès eucharistique, joie dont il a déjà remercié par la voie des journaux et pour laquelle il veut encore renouveler sa reconnaissance en rappelant la part que tous ses diocésains ont prise à cette magnifique démonstration du mois d'août. L'archevêque insiste surtout sur le rôle des hommes catholiques pour la défense de l'Eglise contre l'incroyance, et rappelant la procession magnifique qui clôtura le congrès et où ne prirent part que des hommes, il leur demande de ne pas se contenter d'accompagner la Sainte-Eucharistie aux jours de parade, mais d'y puiser, par la communion, la force nécessaire aux soldats du Christ.

#### LE SALUT PAR L'EUCCHARISTIE

L'extension de la dévotion à l'Eucharistie s'accroît chaque jour, grâce au mouvement suscité par les décrets de Pie X sur la communion fréquente et quotidienne.

Signalons les belles solennités qui se sont déroulées à Marœuil (France) à l'occasion de la mission qui y fut récemment prêchée. De nombreuses communions réparatrices furent faites à la messe du premier vendredi du mois.

La cérémonie de l'Adoration du Très Saint Sacrement donna lieu aussi à une impressionnante manifestation de foi à la présence réelle. Une cinquantaine d'enfants vêtues de longs voiles blancs s'avançaient en ligne devant l'autel, puis, se prosternant pour l'adoration, elles se retournaient vers l'assistance et, désignant ensemble de la main l'ostensoir, elles disaient : " Il est là, il est là, le Dieu d'amour !... O divine Eucharistie ! "

Le deuxième dimanche, qui avait été marqué par la communion générale des femmes et des jeunes filles, une cérémonie analogue de réparation à Jésus-Eucharistie émut fortement l'assistance.

La communion générale des hommes eut lieu le troisième dimanche, où fut célébrée en même temps la fête de Jeanne d'Arc.

Cette mission par l'Eucharistie dans un pays, très indifférent d'ordinaire, a produit plus de 150 retours aux pratiques chrétiennes, et 1,600 communions.

#### CHANT LITURGIQUE

Avis de Mgr Fabre, évêque de Marseille :

Nous prions MM. les curés de se conformer exactement aux règles tracées par S. S. Pie X, dans le *Motu proprio* du 22 novembre 1903, sur la musique sacrée. Lorsque, pour l'exécution d'une messe en musique, ils voudront employer les voix aiguës des *soprani* et des *contralti*, ils devront recourir aux enfants selon l'antique coutume de l'Eglise. Les voix de femmes sont formellement exclues (titre V, art. 13). On doit éviter avec soin tout ce qui pourrait donner aux cérémonies religieuses l'apparence d'un spectacle ou d'un concert.

Nous inspirant de deux décisions assez récentes de la Sacré Congrégation des Rites (17 janvier et 18 décembre 1908), nous croyons devoir autoriser les chœurs de dames.

#### *Bon exemple.*

— Lors de la magnifique mission de *Laval*, récemment terminée, deux résolutions ont été prises par cette paroisse sous l'inspiration du R. P. Blanchet, et, dès dimanche dernier, ont commencé d'être mises à exécution.

1. Les chants liturgiques de l'Ordinaire de la messe : *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, *Sanctus*, *Agnus Dei* ; les psaumes et hymnes des vêpres ; les motets les plus connus des bénédictions du Saint Sacrement seront désormais chantés par tout le peuple présent à l'église.

2. Une messe des hommes sera célébrée tous les dimanches à 8 heures. Pendant la messe, l'assistance chantera des cantiques et aussi le *Credo*.

On a beaucoup parlé du fléau qui a ravagé la capitale de la France en Janvier dernier. Mais les journaux ont passé sous silence les démonstrations de foi auxquelles ce fléau a donné occasion. Voici ce qu'écrivait au lendemain du désastre un témoin de la foi des Parisiens :

L'appel de leur archevêque a été entendu par les hommes et par les jeunes gens de Paris. Combien étaient-ils à Montmartre ? Je ne sais. Mais je sais que l'immense basilique, dès 3 heures, était remplie à ce point qu'on n'y pouvait plus entrer et que les dames dans l'assistance étaient peu nombreuses.

Ah ! l'inoubliable cérémonie ! Dans le chœur illuminé par mille lampes électriques, quarante drapeaux flottent. Dans la nef, une foule énorme se presse, clamant des cantiques de supplication. Et l'ostensoir là-haut, au-dessus de l'autel, domine tout, rayonnant de splendeur, mais prêt à descendre au milieu de ceux qui prient, comme pour leur apporter plus de consolation et plus d'espérance.

Après le chant du *Magnificat*, M. Langlois, chapelain, monte en chaire. Très éloquemment il montre la grande leçon qui se dégage des événements et les devoirs qu'ils imposent. Puis l'archevêque de Paris lui succède.

Après quoi, une immense procession d'hommes se déroula " une heure durant " à travers la basilique, au chant du *Miserere* et du *Parce Domine*. L'archevêque de Paris portait l'ostensoir. Autour de lui, soutenant le dais ou l'accompagnant, nous avons reconnu MM. Piou, de Mun, de Gailhard-Bancel, Grousseau, Paul Lerolle, députés ; de Las Cases et Ancel, sénateurs. Derrière marchent MM. Olivier, abbé Gayraud, Fouquet, Le Gonidec de Traissan, députés ; MM. Duval-Arnould, d'Andigné, Fromont-Meurice, conseillers municipaux, et Paul Déroulède.

Puis, sur cette foule, après les prières liturgiques et les invocations au Cœur de Jésus, au Cœur de Marie, à sainte Geneviève, descendit la bénédiction du Saint Sacrement, tandis que s'inclinaient les drapeaux des " hommes de France " et que les clairons d'une fanfare sonnaient " aux champs."

Et, au même moment, à Notre-Dame des Victoires, à Saint-Etienne du Mont, où la châsse de Ste Geneviève était portée processionnellement, dans toutes les églises du diocèse montaient au ciel tout aussi ardentes, tout aussi nombreuses, les prières du peuple de Paris, cherchant dans sa foi l'espérance nécessaire.

